

BULLETIN MUNICIPAL N° 03

Ce bulletin accompagne les comptes rendus des deux dernières réunions du conseil municipal, du 17/09/2020 et du 29/10/2020. La pandémie du coronavirus se réactive et nous replonge dans les mesures barrières que nous devons impérativement respecter pour stopper son évolution galopante. C'est pourquoi nous maintenons l'arrêt de la location de la salle des fêtes. Il nous reste, en mairie, quelques masques à votre disposition. Avec le reconfinement, les services administratifs fonctionnent en télétravail ce qui complique considérablement les démarches car les personnels sont difficilement joignables par téléphone. Les dossiers en cours de l'adressage et de mise en place des P.A.V. (Points d'Apport Volontaires) des ordures ménagères avancent lentement.

La cérémonie commémorative du 11 novembre est elle aussi impactée par les mesures du confinement. La Préfecture nous a indiqué que le public ne sera pas autorisé à y participer et les mesures barrières devront y être strictement respectées.

Dans le dernier bulletin, nous vous avons indiqué que la préfecture nous avait demandé de créer un registre « des personnes vulnérables », recensant les personnes âgées et/ou handicapées et/ou isolées, afin qu'une attention particulière leur soit portée dans les moments difficiles tels que les périodes de canicule, de grand froid ou autres. Nous avons reçu peu d'inscriptions aussi nous vous rappelons que ce registre est strictement confidentiel et qu'il **doit permettre aux services de la préfecture de pouvoir prévoir, par anticipation, les moyens nécessaires et procédures d'interventions d'urgences dans les périodes de difficultés.** Nous invitons toutes les personnes, susceptibles d'avoir besoin d'aides dans ces moments, de s'inscrire en retournant le coupon ci-dessous ou par téléphone. (05 53 03 44 47) Lundi, mardi et jeudi matin puis mercredi et vendredi après-midi.

NOTE IMPORTANTE : Vous avez reçu, début septembre, une enveloppe blanche du SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) contenant un « guide pratique de la redevance incitative » et un formulaire à compléter et renvoyer au SMD3. Peu d'entre vous ont renvoyé ce document. Or il est indispensable de le faire car il permettra au SMD3 de vous établir une carte magnétique vous permettant d'actionner les nouveaux bacs de collecte des sacs noirs d'ordures ménagères. Ces bacs de collecte seront mis en place au cours du premier trimestre 2021. Ce formulaire peut être complété en ligne sur le site www.smd3.fr rubrique « mon compte » (vous devrez créer votre compte). Pour celles et ceux qui n'aurait pas gardé ces documents, nous procéderons à une distribution de nouvelles enveloppes dès que le SMD3 nous les aura fait parvenir. Elles seront, peut-être, jointes à ce bulletin si nous les avons reçues.

L'élaboration du site internet officiel de la mairie de Bussac est bien avancée. Sa structure est définie, il faut maintenant introduire les informations nécessaires et procéder à des

opérations administratives et techniques en vue de le rendre accessible sur internet : créer un nom de domaine, trouver une plateforme d'hébergement et enfin procéder à la migration du site sur la plateforme. Nous espérons pouvoir vous annoncer dans le prochain bulletin municipal l'ouverture de ce site et vous donner la démarche pour y accéder. Probablement courant décembre. Les documents papiers ne seront, alors, distribués qu'aux personnes ne possédant pas d'accès à internet et les envois par courriels seront alors interrompus.

Le 02/11/2020

Le maire : Bernard MERLE



COUPON REPONSE

Je, soussigné(e), Nom : _____, Prénom : _____, âge : _____ ans, demande à être inscrit(e) au registre « des personnes vulnérables » afin de bénéficier d'une attention particulière en période difficile telle que les périodes de canicule, de grand froid ou autres.

Autre précision : Je suis reconnue : inapte au travail - handicapé(e)

(Rayer la ou les mentions inutiles)

Date : _____.

Signature :